

73EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVB – LES 8 ET 9 JUIN 2013 - MARTIGUES DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES GSA

La délégation des représentants des Groupements Sportifs Affiliés de la Ligue de :				
sera composée des personnes désignées ci-après :				
En qualité de Titulaires :				
En cas de répartition inégale des voix, l'ordre des titulaires sera retenu pour le partage des suffrages.				
1. Mme/M	N° Licence	assistera	OUI	NON
2. Mme/M	N° Licence	assistera	OUI	NON
3. Mme/M	N° Licence	assistera	OUI	NON
4. Mme/M	N° Licence	assistera	OUI	NON
5. Mme/M	N° Licence	assistera	OUI	NON
En qualité de Suppléants :				
1. Mme/M	N° Licence	assistera	OUI	NON
2. Mme/M	N° Licence	assistera	OUI	NON
Mme/M.	N° Licence	assistera	OUI	NON
Signature du Président de la Ligue :		Signature du Secrétaire Général de la Ligue :		
Date et Cachet de la Ligue :		Signature des Délégués :		

Merci de joindre, si vous ne l'avez déjà fait, un extrait du Procès-Verbal de votre Assemblée Générale notifiant l'élection des représentants de vos GSA (Art. 9 du Règlement Intérieur).

Cet extrait pour être conforme doit obligatoirement comporter 2 signatures: celle du Président de l'Assemblée Générale et d'un autre membre présent